

Département  
ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement de  
Saint-Malo

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 29/08/2023 à 18h00  
à La Mairie de La Gouesnière**

Le Conseil Municipal s'est déroulé sous la présidence de Monsieur HAMEL Joël Maire.

**Présents** : M. HAMEL Joël, Maire, Mme LEGAC Nathalie, M. HUE Philippe, Mme ECLIMONT Catherine, M. ADEUX Gérard, Mme PICCO Danièle, M. BUSSY Daniel, M. DESPRES Louis, Mme DONIO Rozenn, Mme DUPLLENNE Soazig, Mme MENAUT Marylène, Mme HELBECQUE Anne, M. LOISEL Jean-Bernard, Mme REBOUT Brigitte.

**Excusé(s) ayant donné procuration** : M. BREXEL Christian à M. BUSSY Daniel.

**Excusé(s)** : M. DURVILLE Maxime, Mme SIMON Gwenola, Mme BASTIEN Françoise, M. LEDUC Frédéric.

Secrétaire : Mme PICCO Danièle.

Quorum : 10

Présents : 13 présents + 1 procuration

A partir de la délibération 48/2023 : 14 présents + 1 procuration

**SOMMAIRE**

- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal précédent
- Convention de Saint-Malo Agglomération relative à l'implantation de matériel de gestion des déchets
- Tarifs restauration municipale 2023-2024
- Tarifs centre de loisirs 2023-2024

**Réf :** 46/2023

**Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 juin 2023**

Rapporteur : Monsieur Joël HAMEL, Maire

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 27 juin 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

-valide le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 juin 2023.

(Résultat du vote : A l'unanimité pour : 14 ; contre : 0 ; abstention : 0)

**Réf :** 47/2023

**Convention de Saint-Malo Agglomération relative à l'implantation de matériel de gestion des déchets**

Rapporteur : Monsieur Philippe HUE, adjoint délégué

Monsieur Philippe HUE précise que des nouvelles colonnes enterrées seront prévues dans les nouveaux lotissements de la rue des Chaumières, de la rue Aleth et de la rue du Marché.

Les déchets ménagers tendront vers un apport volontaire. Madame Brigitte REBOUT souligne les problèmes d'hygiène que peuvent engendrer une telle décision.

Madame Rozenn DONIO fait remarquer que les cartons pliés et déposés à côté de sa poubelle jaune ne sont pas pris par le service de ramassage des déchets.

Madame Brigitte REBOUT suggère de se rendre régulièrement à la déchetterie. Madame Rozenn DONIO se pose la question des poubelles facturées au poids.

Monsieur le Maire annonce que Saint Malo Agglomération va revoir prochainement le traitement des déchets biologiques.

(absence de Mme Soazig DUPLLENNE au moment du vote)

(Résultat du vote : A l'unanimité pour : 13 ; contre : 0 ; abstention : 0)

|       |         |
|-------|---------|
| Réf : | 48/2023 |
|-------|---------|

Arrivée de Monsieur Gérard ADEUX à 18h30

### **Tarifs restauration municipale 2023-2024**

Rapporteur : Monsieur Philippe HUE, adjoint délégué

Monsieur Philippe HUE adjoint délégué, retrace les déboires que la municipalité a rencontré concernant le contrat de la restauration municipale avec la société Restoria : absence de cuisinier, liaison froide insatisfaisante, repas inadaptés, livraison de repas incomplète...

La rentrée scolaire s'annonce sous de meilleurs auspices, un cuisinier va être embauché par la société Restoria le 15 septembre 2023. Dans l'attente de ce recrutement, un chef cuisinier remplaçant sera présent à partir du 1<sup>er</sup> septembre.

Monsieur Philippe HUE rappelle que la commission n'a pas souhaité augmenter les tarifs de restauration pour tous ces dysfonctionnements. Les majorations sont toutefois maintenues notamment pour lutter contre le gaspillage alimentaire. Sur l'année 2022-2023 : 432 majorations ont été appliquées aux familles.

Une circulaire de la première Ministre, en date du 29 novembre 2022, adressée à l'ensemble des acheteurs publics, leur demande de prendre en compte l'évolution des prix des denrées alimentaires dans les marchés publics de restauration.

L'avenant ayant été validé par la municipalité, le conseil municipal sera donc amené à réétudier les tarifs de restauration. Une réunion du comité de pilotage de la restauration sera prévue fin septembre mi-octobre.

Monsieur Philippe HUE informe qu'il va rencontrer le nouveau cuisinier jeudi soir.

Monsieur Daniel BUSSY précise que le prix du repas appliqué aux familles est inférieur au prix coûtant. Il estime qu'une augmentation de 3% n'aurait coûté aux familles que 12 centimes de plus par repas soit 2.35 euros par mois et qu'il vaut mieux étaler les hausses de prix, plutôt que d'appliquer une grosse augmentation plus tard.

Monsieur le Maire rappelle que le service n'a pas été correctement rendu aux familles et qu'il est difficile d'appliquer une augmentation. Monsieur Daniel BUSSY suppose que les avoirs reçus de la société Restoria seront répercutés aux familles.

Monsieur le Maire fait remarquer que c'est la première fois que le conseil municipal ne vote pas d'augmentation des tarifs de la restauration.

Monsieur Philippe HUE estime à 10 000 euros, le coût de la restauration municipale à charge pour la commune (hors frais de personnel - 6 agents de 12h00 à 13h30 et 2 agents de 10h30 à 15h30). Une comptabilité analytique permettrait d'affiner le montant.

Monsieur le Maire avertit le conseil municipal qu'un nouvel appel d'offres sera à revoir puisque le contrat avec Restoria se terminera en août 2024, avec obligation de révisions de tarifs plusieurs fois dans l'année comme le prévoit la loi.

(Résultat du vote : A la majorité pour : 14 ; contre : 1 ; abstention : 0)

### Tarifs centre de loisirs 2023-2024

Rapporteur : Madame Nathalie LEGAC adjointe déléguée

Madame Nathalie LEGAC adjointe déléguée avise le conseil municipal que le centre de loisirs n'a pas rencontré de difficultés particulières cet été. Du personnel a été recruté pour la période des vacances.

Il a été constaté, à certaines périodes, l'absence simultanée de 9 enfants au centre, alors qu'ils étaient inscrits. Les journées d'absence seront tout de même facturées aux familles, un éducateur étant prévu au planning la charge financière reste identique.

Le centre de loisirs a très bien fonctionné cette année. Il peut accueillir jusqu'à 50 enfants par jour. 35% des enfants inscrits sont issus des communes environnantes. Le tarif moyen par jour est de 10€70. L'espace jeunes compte environ 20 enfants inscrits.

Etant donné les bons résultats de la structure cet été, la participation des familles s'élève à 10 000 €, alors qu'après deux années covid en 2022 cette participation n'était que de 7500€. Madame Nathalie LEGAC souhaite que la municipalité accueille plus d'enfants au centre de loisirs et augmente son agrément au-delà de 50 enfants. Cela nécessitera des démarches administratives et une nouvelle organisation. Cela modifiera le poste de directeur qui ne serait plus sur le groupe de l'animation. Des réunions de travail sont prévues.

Les augmentations de tarifs proposés pour le centre de loisirs sont de 3%, l'actualisation des quotients familiaux avaient été actés en 2022. Les prix de repas sont les mêmes que ceux appliqués au niveau de la restauration scolaire.

(Résultat du vote : A l'unanimité pour : 15 ; contre : 0 ; abstention : 0)

### INFORMATIONS DIVERSES :

En préambule de la séance, Monsieur le Maire a informé les conseillers municipaux des mouvements de personnel au sein de la commune : Mutation de la Directrice des services Madame CHARTIER Marie-Claire vers la commune du Tronchet, retour de Madame Nelly DELAHAYE, agent d'accueil , arrivée de Monsieur Charles GAUTIER nouvel agent aux services techniques, départ en retraite de Madame HAMEREL Sylvie, agent de restauration, départ en retraite de Monsieur BOUDARD Patrick agent aux services techniques et titularisation de Monsieur BAUDOIN Ludovic, agent aux services techniques.

Madame Rozenn DONIO demande comment va s'effectuer le remplacement de la Directrice Générale. Monsieur Le Maire précise qu'une offre d'emploi a été diffusée et que l'étude des candidatures est en cours. Il invite la presse à inscrire dans son article que la commune recherche du personnel pour le service administratif et en encadrement pour de l'accompagnement sur le temps de la restauration scolaire et garderie.

Monsieur le Maire annonce également que 2 employés communaux viennent de perdre leur père. Il s'agit de Madame Laurence MEUNIER, ATSEM à l'école publique de La Gouesnière, et Monsieur Patrick PERSON, garde champêtre de la commune.

Monsieur le Maire transmet des informations au conseil municipal concernant les différents travaux :

- La nouvelle salle socioculturelle est maintenant hors d'eau. Les menuiseries ont été posées. Le rythme du chantier est respecté.
- Concernant La Ruche, le travail avec l'architecte se poursuit, un permis de construire sera probablement déposé avant la fin de l'année. Des travaux supplémentaires nécessaires sont à prévoir. Ils seront compensés par une nouvelle subvention d'équilibre.

-L'effacement des réseaux du chemin des Pins et de la rue d'Aleth va bientôt démarrer. Monsieur le Maire rappelle que ces travaux sont très largement subventionnés par le Syndicat d'électrification à condition de s'inscrire à l'avance, ce qui rallonge les délais d'exécution.

Des études seront également menées pour la route de La Gare et la rue Des Pommiers.

- Après le traçage des emplacements, les travaux d'aménagement du parking rue Des Eglantines seront terminés.

-le projet de la piste cyclable Cancale-La Gouesnière avance. Grâce à l'intervention des élus, la piste cyclable arrivera jusqu'au rond-point d'entrée du bourg.

-des travaux d'installation de canalisation concernant la méthanisation sont en cours sur le secteur de Bonaban.

Monsieur Philippe HUE adjoint délégué, précise que la chaudière de l'école publique va être changée. Le chantier a démarré. Il s'étalera sur plusieurs mercredis pour ne pas gêner les enseignants. La commune espère économiser au moins 15% sur les fluides en 2023-2024 (à rigueur de l'hiver identique N-1), ce qui n'est pas négligeable.

Monsieur le Maire avise les conseillers d'une réunion de travaux dans les jours qui viennent. La date n'est pas encore fixée. La question de l'installation de l'antenne 5G Orange est évoquée un rendez-vous est fixé au 11 septembre avec les responsables d'Orange en mairie pour avoir des informations sur cette installation.

Un feuillet d'informations sur les associations va être distribué à tous les habitants. La distribution s'effectuera par les conseillers municipaux.

Le forum des associations se tiendra à la salle polyvalente le vendredi 8 septembre à partir de 16h30. A cette occasion un comité Téléthon se mettra en place pour l'édition 2023 animé par Kathy Eclimont.

Madame Nathalie LEGAC adjointe déléguée souligne que le dossier de la micro-crèche prévue derrière l'école publique avance bien.

La Secrétaire de séance  
Danièle PICCO

Le Maire  
Joël HAMEL